



CHANTIERS ARGENT DE POCHE

16 - 18 ans

Du 8 au 11 juillet :
Rénovation des terrains de pétanque et création d'une « boîte à livres » sous l'abribus à LIVET

Du 9 au 12 juillet :
Bardage de fabri de jardin du logement communal et création de jardinières à DEUX-EVAILLES

Du 15 au 18 juillet :
Tracés de jeux sur la cour du Pôle Enfance et fabrication de prions en bois à VAIGES

Du 22 au 25 juillet :
Renovation des rambardes et aménagement au plan d'eau à NEAU

4 demi-journées : 60 € / Candidatures jusqu'au 19 juin

+ d'infos :
02 43 01 85 01 guichet unique
Sophie Aycard 06 11 37 61 71
www.coevrons.fr

COEVRONS

CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE : MODE D'EMPLOI

POUR QUI ?

Les jeunes du territoire des Coëvrons, de 16 ans (révolus) à 18 ans (veille de la date anniversaire des 18 ans), qui souhaitent :

- Participer à l'aménagement et à l'amélioration de leur commune, de leur environnement.
- S'initier à des techniques professionnelles, culturelles, artistiques nouvelles.
- Trouver un job indemnisé. S'occuper pendant les vacances.
- Créer, donner son avis dans le cadre d'une création collective.

QUAND ? COMMENT ?

- Pendant les vacances scolaires.
- Sur 4 demi-journées (9h-12h).
- L'indemnité est de 60 euros.
- Le Service jeunesse des Coëvrons communique par voie d'affiches (lycées, structures sportives, sociales, mairies...), sur les réseaux sociaux et sur les sites des Coëvrons avec la plaquette du programme J'me Bouge (Facebook et le site des Coëvrons).
- Chaque chantier est encadré par un animateur jeunesse et un bénévole « technicien ».
- 8 jeunes par chantier.

INSCRIPTIONS :

- Chaque jeune intéressé doit remplir une fiche de candidature qu'il peut se procurer sur le site des Coëvrons, sur le portail famille ou au Guichet Unique (à l'Espace Coëvrons. Les fiches de candidatures sont disponibles environ 5 semaines avant la date du chantier.
- Une fois sa candidature acceptée, le jeune reçoit par courrier son contrat de travail, qu'il doit retourner avec les documents demandés.
- Si la candidature n'est pas retenue, le jeune reçoit une réponse par courrier.

SÉLECTION :

Les candidats ayant postulé sont sélectionnés selon les critères suivants, définis par les élus :

1. Ne pas avoir déjà participé au dispositif.
2. Priorité donnée aux jeunes issus de la commune (ou commune nouvelle) où a lieu le chantier.
3. Priorité les plus âgés.
4. Ordre d'arrivée des fiches au Guichet un.



« FIN DE CHANTIER » : À l'issue des 4 demi-journées de chantier, il est proposé aux jeunes de se réunir autour d'un pot offert par les élus de la commune, où leur seront délivrées leur attestation de participation ainsi que leur indemnité.

